

RENOUVELLEMENT CARTE D'IDENTITE POUR UN MINEUR

Pièces à fournir :

Si l'ancienne carte d'identité de l'enfant est sécurisée et périmée depuis moins de 2 ans	Si la carte d'identité de l'enfant est périmée depuis plus de 2 ans...	
	... mais qu'il possède un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans	... et qu'il ne possède <u>aucun</u> titre valide
Formulaire de demande à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord à remplir directement sur place	Formulaire de demande à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord à remplir directement sur place	Formulaire de demande à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord à remplir directement sur place
Copie de l'ancienne carte d'identité de l'enfant (recto/verso) <i>Restituer l'ancienne carte</i>	Copie de l'ancienne carte d'identité de l'enfant (recto/verso) <i>Restituer l'ancienne carte</i>	Copie de l'ancienne carte d'identité de l'enfant (recto/verso) <i>Restituer l'ancienne carte</i>
2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures	2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures	2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures
Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso) <u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u> copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale	Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso) <u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u> copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale	Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso) <u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u> copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale

<p>Copie du justificatif de domicile* des parents (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) ou passeport</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>	<p>Copie du justificatif de domicile* des parents (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) ou passeport</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>	<p>Copie du justificatif de domicile* des parents (facture nominative de moins de 3 mois)</p> <p><u>Si les parents sont logés par un tiers :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* du logeur</p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) ou passeport</p> <p>attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>En cas de situation familiale particulière</u> (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.</p> <p><u>En cas de garde alternée :</u></p> <p>copie du justificatif de domicile* des 2 parents</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u> Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p><i>* tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>
<p>//</p>	<p>Copie du passeport sécurisé et valide ou périmé de l'enfant Page 3 (photo + signature)</p>	<p>Copie intégrale de l'acte de naissance</p> <p>originale de moins de 3 mois, avec filiation complète</p> <p>à demander à la mairie du lieu de naissance, au service de</p>

		<p>l'état civil coutumier, au bureau de Wallis ou au district de naissance</p> <p><u>Si l'enfant a été adopté :</u></p> <p>copie intégrale de l'acte d'adoption</p> <p><u>Si l'enfant a été naturalisé français:</u></p> <p>copie d'un document prouvant la nationalité française (Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation)</p>
--	--	---

EN CAS DE PERTE : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de carte nationale d'identité ainsi qu'une déclaration de perte (remise par la Mairie)

EN CAS DE VOL : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de carte nationale d'identité ainsi qu'une déclaration de vol ainsi que le procès-verbal de vol (établie par la police municipale ou la gendarmerie)

A savoir :

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services ;
- La présence du demandeur de la carte nationale d'identité est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ;
- La demande d'obtention d'une carte nationale d'identité est gratuite ;
- Il n'y a aucune condition d'âge pour être titulaire d'une carte nationale d'identité ;
- La durée de validité de la carte nationale d'identité sécurisée est de 10 ans pour les mineurs.

Renseignements et dépôt des dossiers :

**Hôtel de Ville
66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA**

Cellule des titres d'identité: 41 40 31 / identites@ville-dumbea.nc

Ouvert du lundi au vendredi

De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)